

» □ LE POINT DE VUE DU CANTON

PHILIPPE LEUBA,

chef du Département vaudois de l'intérieur, estime que le canton n'a rien à se reprocher dans l'affaire du renvoi d'Abdirashid à Rome. Il en attribue l'entière responsabilité à l'Office fédéral des migrations (ODM) qui décide des expulsions; le canton ne faisant qu'exécuter. «Le 9 novembre, nous avons eu une séance avec l'ODM qui nous a garanti que le renvoi d'un mineur non accompagné présuppose l'existence d'un réseau sur place pour l'accueillir.» Il affirme avoir reçu des assurances que l'Italie faisait le nécessaire, alors que l'ODM a renoncé à renvoyer des mineurs seuls en Grèce en raison des carences dans l'accueil.

En entendant que l'Etat italien n'avait pas reçu Abdirashid, le canton a adressé une demande d'explications à l'ODM mercredi soir, quitte à s'adresser à la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf dans un second temps, si Philippe Leuba ne reçoit pas une «réponse circonstanciée».

Il relève qu'Abdirashid a menti à son enregistrement en Suisse, omettant de signaler qu'il avait déposé une demande d'asile en Sicile le 20 octobre 2008.

Enfin, il remarque que les délais forçaient la Confédération à expulser Abdirashid dans le pays où il a déposé sa première demande d'asile avant le 26 novembre sans quoi «il aurait fallu lui accorder un permis de séjour en Suisse».

Après avoir menacé de sanctions le doyen qui a rendu public le renvoi d'Abdirashid, Philippe Leuba s'est ravisé: «Je comprends sa réaction, même si je considère qu'il a un devoir de loyauté envers son employeur, l'Etat.»

J. FD.